

**Zeitschrift:** Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse  
**Herausgeber:** Union syndicale suisse  
**Band:** 39 (1947)  
**Heft:** 6

## Titelseiten

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 25.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

39<sup>me</sup> année

Juin 1947

N° 6

## Faisons acte de courage\*

A propos des votations du 6 juillet 1947

Par *Robert Bratschi*, président de l'Union syndicale suisse

Je remercie le Concordat des caisses suisses de maladie pour le concours efficace et généreux qu'il apporte à la réalisation de cette grande institution sociale que sera l'assurance-vieillesse et survivants. En 1931 déjà, j'ai eu l'honneur d'exposer devant vous, aux côtés de M. le conseiller fédéral Schulthess et de M. le conseiller aux Etats Schöpfer, les avantages du projet d'alors, infiniment plus modeste que celui d'aujourd'hui. La majorité du peuple suisse a écouté ceux qui lui conseillaient de voter non. Et pourtant, les modestes prestations que garantissait cette loi eussent fait beaucoup de bien. Au lieu de pouvoir développer et perfectionner un régime existant, nous avons été obligés de tout recommencer.

Soyons cependant heureux d'être appelés à nous prononcer sur un projet entièrement nouveau, qui va beaucoup plus loin que le précédent et qui est aussi bien mieux conçu. Persuadons-nous bien que si le peuple faillissait une fois encore à son devoir le 6 juillet, c'en serait fait de la sécurité des vieillards, des veuves et des orphelins. Notre génération n'aurait pas la possibilité de se prononcer une troisième fois sur ce problème essentiel.

Si vous le voulez bien, je ferai quelques commentaires en me plaçant au point de vue des salariés, c'est-à-dire des personnes qui exercent une activité dépendante.

Notre économie nationale est caractérisée par une division toujours plus poussée du travail. Il s'ensuit que, par rapport au nombre des personnes indépendantes qui sont réellement en mesure de faire

---

\* Discours prononcé le 8 juin devant les délégués du Concordat des caisses suisses de maladie.